

~~~~~  
Délibération n°2019-05 du Comité syndical du 22 février 2019

## DEMANDE DE SUBVENTION 2019 POUR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DU CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil dix neuf le vendredi 22 février à huit heures quarante cinq, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 Février 2019.

Ce comité syndical fait suite à une seconde convocation ; le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion en date du vendredi 15 Février 2019 à huit trente.

|                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                                                               | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BIHAC, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Bernard GOUJON, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Marie PASSIEUX, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET, Louis VILLARET.                                                                                                          |
| Absents ou excusés :                                                                             | Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Daniel JAUDON Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Nicole MORERE, Jean TRINQUIER, Jean-Pierre GABAUDAN, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEYROL, Michel SAINT-PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES. |
| Invités : 30 ; Quorum : (deuxième convocation, quorum non requis) ; Présents ou représentés : 12 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

Les entreprises innovantes et/ ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont donc porteuses en terme de création d'emplois.

Portée dès son origine par la Maison Des Entreprises et dans le cadre de la création du Service Economique du Syndicat Mixte de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault, la Pépinière d'entreprises, en partenariat avec la Région et les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault, constitue une des dynamiques du développement économique en Pays Cœur d'Hérault.

A travers cette pépinière, le territoire du Pays Cœur d'Hérault met à disposition aux porteurs de projet innovant ou à fort potentiel innovant une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à un accompagnement dans les différentes étapes de validation du projet d'entreprise pour favoriser les conditions de démarrage, la pérennité des entreprises et favoriser la création d'emplois.

Objectifs du projet et retombées sur le territoire :

- Offrir aux porteurs de projets à potentiel et/ou innovant, une structure d'accueil.
- Offrir à ses membres un accompagnement personnalisé de 2 ans avant la création de l'entreprise à 5 ans après création.
- Mettre à disposition des services communs par le biais du centre d'affaires (domiciliation commerciale, service postal, mise à disposition de bureaux, salles de réunion, coworking, visioconférence...)
- Organiser des animations thématiques à destination des membres (petits déjeuners économiques – ateliers économiques en collectif)
- Des conseils d'experts (propriété intellectuelle, levée de fonds, stratégie de l'innovation...)
- Mobiliser le réseau des partenaires locaux pour des besoins spécifiques, la recherche de partenariats ou la mobilisation de financements.

Contenu de l'action :

- Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs ...

- Près d'une trentaine de membres accompagnés : 2 à 5 Créations d'entreprises par an ; organisation de Comités de sélection, de Petits Déjeuners Economiques et ateliers économiques

- Participation aux réseaux régionaux : RESO by ad'occ incubateurs pépinière, RESO Innovation, réseau régional de l'innovation, participation aux groupes de travail « hub entreprise » menés par la Région Occitanie.

- Participation à des salons (Place créative - Occitanie Innov - Procréa - Energaïa - Universités d'été...) et partenariats universitaires (Pépites - Université Montpellier II / M2 conception mécanique et projets Innovants - Université Montpellier I / M2 accompagnement entrepreneurial) - LABEX (laboratoire d'excellence) et autres partenaires (PFT34, ARIAC...)

La Pépinière d'entreprises est un outil de développement économique territorial et d'attractivité.

Cet outil à l'échelle du territoire permet de :

- Détecter des projets innovants ou à fort potentiel innovant sur le territoire et de favoriser leur implantation en cœur d'Hérault.

- Créer des emplois durables

- Favoriser la pérennité des entreprises créées sur le territoire

- Développer l'esprit d'entreprendre, l'innovation et la créativité

- Favoriser l'implantation des entreprises en Pays Cœur d' Hérault

- Eviter l'isolement du porteur de projet et permettre une dynamique sur le Territoire,

- Créer une dynamique entre porteurs de projet et entreprises

- Valoriser les filières stratégiques du Pays Cœur d' Hérault

- Favoriser la transversalité des projets liés à la culture, au tourisme, aux TIC...

Plan de financement 2019 :

| Subventions      | Montant  | %    |
|------------------|----------|------|
| Région Occitanie | 40 000€  | 16%  |
| Europe - FSE     | 101 734€ | 41%  |
| Autofinancement  | 103 486€ | 43%  |
| Privé            |          |      |
| Total            | 245 220€ | 100% |

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

VOTE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- D'Approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe et mise en œuvre à compter de janvier 2019 et dont le financement sera inscrit au Budget 2019,
- D'Approuver le plan de financement ci-dessus,
- D'Autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- D'Autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 22 Février 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 22 Février 2019

Publiée le 22 Février 2019

Transmise le 22 Février 2019

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

